

conscription de l'Aveyron, comme candidat monarchiste indépendant, et obtint 10,810 voix contre 18,269 à l'élus officiel, M. Girou de Buzareingues. Le 8 février 1871, M. de Valady fut élu représentant de l'Aveyron à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 8, par 58,523 voix (65,273 votants, 118,221 inscrits). Il siégea à droite, et vota avec les conservateurs royalistes, pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la dissolution, pour la chute de Thiers au 24 mai, pour le septennat, pour la loi des maires, pour l'état de siège, contre l'amendement Wallon, contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Conseiller général de l'Aveyron pour le canton d'Entraygues depuis le 8 octobre 1871, M. de Valady fut réélu député, le 20 février 1876, par l'arrondissement d'Espalion, avec 6,379 voix (11,261 votants, 16,506 inscrits), contre 4,656 à M. Froment. Il siégea dans la minorité conservatrice, soutint, contre les 363, le gouvernement du Seize-Mai, et ne se représenta pas en 1877.

VALANTIN (JACQUES), représentant aux Cent-Jours, né à Montpellier (Hérault) le 18 avril 1767, mort à une date inconnue, « fils de M. Louis Valantin, bourgeois, et de demoiselle Catherine Devic », était négociant à Lunel (Hérault). Devenu maire de cette ville, il fut élu, le 15 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par le grand collège de l'Hérault, avec 29 voix sur 35 votants. La courte session de cette législature mit fin à sa carrière politique.

VALANTIN (DURAND-BARTHELEMY), représentant en 1818 et en 1819, né à Saint-Louis (Sénégal) le 5 décembre 1806, était établi dans cette ville comme négociant. Maire de Saint-Louis, il fut élu, le 30 octobre 1818, par 1,080 voix (2,071 votants, 4,726 inscrits), représentant du Sénégal à l'Assemblée constituante. Après vérification de ses pouvoirs, il fut admis à siéger le 16 janvier 1819. M. Valantin prit place à droite et vota contre l'amnistie, pour les crédits de l'expédition romaine, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 12 août 1819, par la colonie, représentant à la Législative, avec 1,319 voix (2,033 votants, 4,991 inscrits), contre 472 à M. Masson et 240 à M. Petiton, il suivit la même ligne politique que précédemment, opina avec les conservateurs monarchistes, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, et rentra dans la vie privée.

VALAZÉ (DE). — Voy. DUFRIEHE.

VALDEC. — Voy. LESSART (DE).

VALDRUCHE (ANNE-JOSEPH-ARNOULD), député en 1791, membre de la Convention, né à Joinville (Haute-Marne) en 1745, mort à une date inconnue, étudia la médecine, fut reçu docteur, exerça sa profession à Nomécourt (Haute-Marne), et devint, en 1790, administrateur du département. Le 31 août 1791, ce département l'envoya siéger à l'Assemblée législative, le 3^e sur 8, par 258 voix (365 votants). Il opina avec la majorité réformatrice. Réélu, le 4 septembre 1792, à la Convention, le 4^e sur 7, par 176 voix (405 votants), Valdruche vota pour la mort de Louis XVI, contre l'appel et contre le sursis, ne joua à l'Assemblée qu'un rôle effacé, et disparut de la scène politique après la session conventionnelle.

VALÉE (SYLVAIN-CHARLES, COMTE), pair de France, né à Brienne (Aube) le 17 décembre 1773, mort à Paris le 15 août 1846, « fils de Charles Valée et de Louise Boujour », fut admis à huit ans à l'École militaire de Brienne, passa, le 1^{er} septembre 1792, à l'École d'artillerie de Châlons, et fut promu lieutenant au 1^{er} régiment d'artillerie à pied le 1^{er} juin 1793. Capitaine en second au 3^e d'artillerie à cheval le 27 avril 1795, capitaine en premier le 13 mai 1800, il fit campagne aux armées de Sambre-et-Meuse, du Rhin et du Danube, et se distingua à Wurtzbourg et à Hohenlinden où il commanda l'artillerie de la division Decaen. Chef d'escadron au 5^e régiment d'artillerie à cheval le 2 octobre 1802, chevalier de la Légion d'honneur le 11 juin 1801, lieutenant-colonel le 21 juin suivant, il servit à l'armée des côtes de l'Océan jusqu'au moment de l'ouverture de la campagne de 1805, et assista à Ulm, à Austerlitz et à Léna. Sous-chef de l'état-major général de l'artillerie le 29 novembre 1806, colonel le 12 janvier 1807, commandant du 1^{er} d'artillerie à pied le 13 février suivant, officier de la Légion d'honneur le 3 mars, il fut envoyé en Espagne le 1^{er} octobre 1808, nommé, le 30 novembre 1809, directeur du parc de siège du corps de Lannes, assista au siège de Saragosse, et devint, le 22 décembre 1809, commandant de l'artillerie du 3^e corps, puis de l'armée d'Aragon. Général de brigade le 18 juillet 1810, il fut appelé, le 22 août suivant, à la direction de l'école de Donai, mais revint bientôt en Espagne prendre le commandement de l'artillerie de Suchet, et prit part aux sièges de Lérida, de Sagonte, de Tarragone et de Valence. Créé baron de l'Empire le 13 février 1811, général de division le 6 août suivant, il mit en état de défense les places du gouvernement de Suchet, et put ramener en France, en 1811, malgré les efforts de l'armée anglo-portugaise et espagnole, le matériel d'artillerie et de parc. En témoignage de satisfaction, l'empereur le créa comte de l'Empire le 12 mars 1814. A la Restauration, il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur (5 août 1814), chevalier de Saint-Louis et inspecteur général à Strasbourg. Aux Cent-Jours, il se mit à la disposition de l'empereur, qui l'employa d'abord, le 27 mars 1815, à la 5^e division militaire, puis l'appela à Paris pour y commander l'artillerie de réserve et pourvoir à l'armement des défenses de cette ville. La seconde Restauration le maintint dans l'activité, et le nomma, le 2 août 1815, membre du nouveau comité d'artillerie; en cette qualité, il fut successivement rapporteur de ce comité (février 1816), de la commission chargée de rédiger le règlement sur le service intérieur (15 janvier 1818), directeur du dépôt central (31 mars 1820), membre du comité consultatif (7 décembre 1821), président de ce comité (13 février 1822), inspecteur général d'artillerie (27 janvier 1823), et membre du conseil supérieur de la guerre (17 février 1823). C'est pendant cette période qu'il introduisit dans le matériel de l'artillerie des réformes si importantes, que le nouveau système reçut le nom de *système Valée*. Il alléga et uniformisa les calibres, modifia les affûts, créa le coffret d'avant-train et remplaça le corps du train d'artillerie par des canonniers conducteurs. Lors de l'expédition d'Alger, il organisa spécialement l'artillerie. Grand-croix de la Légion d'honneur depuis 1822, commandeur de Saint-Louis en 1827, il fut appelé à la Chambre des pairs le 27 mars 1830, mais cette dernière nomination ayant été annulée par l'article 63 de la Charte de 1830, Valée fut

renommé à la Chambre des pairs le 11 septembre 1835. Après la révolution de juillet, il avait été mis en disponibilité (8 septembre). En 1831, il entra cependant au conseil d'Etat, et, en avril 1837, reçut le commandement de l'artillerie et du génie de la nouvelle expédition de Constantine. Lors de l'assaut du 12 octobre, l'ancrémont ayant été tué, Valée prit le commandement comme le plus ancien divisionnaire et, le lendemain, 13, Constantine était prise. En récompense, il fut nommé gouverneur de l'Algérie le 25 octobre, n'entra en fonctions que le 1^{er} décembre, et fut élevé à la dignité de maréchal de France le 11 novembre. Il pacifia la province de Constantine, organisa, en 1838, le cercle de Bône, mais ne put empêcher Abd-el-Kader de tenir encore la campagne. Il donna sa démission en mars 1839, à la chute du cabinet Molé, ministre dont il était l'ami; mais Soult arrivé au pouvoir parvint à lui faire garder son poste. Le 27 octobre 1839, Valée organisa, pour complaire au duc d'Orléans, l'expédition des Portes de fer, battit l'émir à Boufarick le 31 décembre, et, malgré le ministère du 1^{er} mars 1840, qui voulait organiser une expédition du côté d'Oran, occupa Cherchell, et battit de nouveau l'émir au col de la Mouzaïa, le 12 mai 1841. Le 17, avec les ducs d'Orléans et d'Anjalé, il entra à Médéah, et le 8 juin à Millianah. A l'époque du traité de Londres, Valée s'occupa principalement de pourvoir à la sécurité de notre nouvelle colonie, et donna les plans de défense de la rade d'Alger. Il fut relevé de ses fonctions de gouverneur le 3 janvier 1841, présida pendant un an la commission des fortifications de Paris, et reentra en 1843 dans la vie privée. Il fut inhumé aux Invalides.

VALENCE (JEAN-BAPTISTE-CYRUS-MARIE-AÉLAÏDE DE THIMBRUNE, COMTE DE), membre du Sénat conservateur, pair en 1814, pair des Cent-Jours et pair de France, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 22 septembre 1757, mort à Paris le 4 février 1822, fils d'un lieutenant-général, entra en 1774 à l'École d'artillerie de Strasbourg. Capitaine au régiment Royal-Cavalerie en 1778 et aide-de-camp du maréchal de Vaux, il épousa à l'improviste, en 1789, la fille cadette de Mme de Ceulis, pour masquer, dit-on, ses relations intimes avec Mme de Moutesson, et devint l'année suivante premier écuyer du duc d'Orléans et colonel du régiment de dragons-Chartrons, après avoir été pendant quelques mois seulement colonel en second du régiment de Bretagne. Ses relations avec le duc d'Orléans et ses idées libérales lui valurent d'être élu, en 1789, député suppléant de la noblesse aux Etats-Généraux par la ville de Paris. Il ne fut pas appelé à siéger à la Constituante, et fut nommé, en 1790, maréchal de camp et commandant du département de la Sarthe. Le 23 juin 1791, il prêta, avec la fuite du roi, le nouveau serment militaire devant l'Assemblée. Employé à l'armée de Dumouriez, lieutenant-général le 29 août 1792, il assista à la bataille de Valmy, où il commanda la réserve, et reçut les capitulations de Verdun et de Longwy. Général en chef de l'armée des Ardennes le 8 octobre 1793, il battit Beaulieu, s'empara de Dinant, de Charleroi et de Namur, et, pendant l'hiver, proposa au gouvernement un plan d'invasion des colonies anglaises. Envoyé en Belgique, sur la demande de Dumouriez, il assista à l'affaire de Tirlemont, se distingua et fut blessé à la bataille de Neerwinde. Mécontent de la marche de la politique intérieure, il

donna sa démission. Un des courriers qu'il envoyait à Beurnouville ayant été intercepté, des dépêches importantes (car il était le confident de Dumouriez) tombèrent entre les mains des agents du gouvernement. Un mandat d'arrêt fut lancé contre lui, et la Convention ordonna par un décret l'arrestation de toute sa famille. Valence suivit alors Dumouriez dans sa défection, et se rendit à Londres; mais l'fit lui ordonna de quitter immédiatement l'Angleterre. Il passa en Amérique, revint en Europe à l'époque du Directoire, vécut près de Hambourg jusqu'à l'établissement du Consulat, et reentra en France en l'an VIII. Président du collège électoral de Vassy en l'an IX, candidat au Sénat en l'an XI, il devint membre du Sénat conservateur le 12 pluviôse au XIII. Commandeur de la Légion d'honneur (20 pluviôse suivant), il fut nommé, le 20 mars 1807, commandant de la 5^e légion de la réserve intérieure, fut créé comte de l'Empire, le 1^{er} juin 1808, et envoyé la même année à l'armée d'Espagne, d'où il revint bientôt en raison de son état de santé. Durant la campagne de Russie, il commanda une division, fit une partie de la campagne de Saxe, et, en décembre 1813, fut nommé commissaire extraordinaire de l'empereur à Besançon où il tenta vainement d'arrêter la marche des alliés. Secrétaire du Sénat le 1^{er} avril 1814, il signa la déchéance de Napoléon 1^{er}, et fut nommé, par Louis XVIII, pair de France le 4 juin 1814, et grand-officier de la Légion d'honneur le 4 janvier 1815. Aux Cent-Jours, Valence fut de nouveau appelé à la Chambre des pairs le 2 juin 1815. Il reprit secrètement de la Chambre haute et y défendit avec énergie la cause de l'Empire. Après Waterloo, il commanda, avec Grenier et Sébastiani, les troupes de Paris, et fut désigné, le 21 juin 1815, comme commissaire extraordinaire par le gouvernement provisoire pour aller demander un armistice à Blücher, qui répondit par un refus. Eliminé de la Chambre des pairs le 25 juillet 1815, mis à la retraite, comme lieutenant général, le 4 septembre suivant, il ne reentra à la Chambre haute que le 21 novembre 1819. Il prit place dans le parti libéral, s'opposa aux mesures de réaction, parla contre les lois suspensives de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, et prit en main la réhabilitation de Lesurques. Sa fille cadette épousa le général, plus tard maréchal Gérard. Valence était grand dignitaire de la franc-maçonnerie. On a de lui : *Essai sur les finances de la République française et sur les moyens d'augmenter les assignats* (Hambourg, 1796).

VALENTIN (MARIE-EDMOND), représentant en 1850 et en 1875, sénateur de 1876 à 1879, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 27 avril 1823, mort à Paris le 31 octobre 1879, suivit la carrière militaire. Sergent-major en février 1848, il parvint au grade de sous-lieutenant. Il servait, en cette qualité, au 6^e bataillon de chasseurs à pied, lorsqu'il dut à ses opinions nettement républicaines d'être élu par les démocrates du Bas-Rhin, le 10 mars 1850, représentant du peuple à la Législative, le 3^e sur 5, par 55,161 voix (97,491 votants, 137,531 inscrits); il s'agissait de remplacer cinq représentants de ce département condamnés par la haute-cour de Versailles pour l'affaire du 13 juin. M. Valentin prit place à la Montagne, vota avec la minorité démocratique, se prononça énergiquement contre la politique de l'Elysée, fut arrêté dans la nuit du 2 décembre 1851, et inscrit en tête de la première liste de représentants bannis. Il se

retira en Angleterre, devint professeur à l'École d'application d'artillerie et de génie de Woolwich, et retourna en France au mois de mai 1870. Le 4 septembre 1870, au soir, il accompagna M. Floquet pour mettre les scellés sur les portes de la salle des séances du Sénat, et fut nommé préfet du Bas-Rhin par le gouvernement de la Défense nationale, qui « s'en rapportait à son énergie et à son patriotisme pour aller occuper son poste. » Il arriva le 7 septembre dans le Bas-Rhin, où il organisa des expéditions de francs-tireurs, parvint à franchir les lignes ennemies, et pénétra le 19 septembre à Strasbourg, après avoir franchi à la nage, sous le feu croisé de l'ennemi et de la place, la rivière de l'III et les fossés des fortifications. Il déclara la République, et prit possession de son poste. Il ne put empêcher le général Urich de capituler le 27 au soir, fut arrêté par ordre du général de Werler, au mépris des conditions stipulées, et détenu pendant trois mois et demi en Allemagne dans les casernes de la forteresse d'Ehrenbreitstein. Rendu à la liberté au moment de l'armistice, il fut nommé, le 6 février 1871, préfet du Rhône et commissaire extraordinaire de la République, en remplacement de M. Challonnet-Lacour démissionnaire. Aux élections du surlendemain pour l'Assemblée nationale, il fut candidat républicain dans le Bas-Rhin, mais il n'obtint que 45,106 voix (101,741 votants). Comme préfet du Rhône, il soutint la politique républicaine modérée de Thiers, et contribua, à la tête des troupes, à réprimer (mars et avril) l'insurrection communaliste de la Guillotière. Toutefois la presse monarchique l'attaqua avec une grande vivacité, lui reprochant d'avoir usé trop modérément de la victoire. Le 24 janvier 1872, il fut remplacé comme préfet de Lyon par M. Pascal. M. Valentin refusa la place de trésorier-payeur que lui offrait, à titre de compensation, le gouvernement de Thiers, fut nommé, le 10 février suivant, commandeur de la Légion d'honneur, reçut peu après, du conseil de l'École d'application de Woolwich, une pension de retraite exceptionnelle, et se fixa à Versailles. Le 7 février 1875, les électeurs de Seine-et-Oise appelés à nommer un représentant en remplacement de M. de Pourtalès, décédé, élurent M. Valentin, comme candidat républicain, par 56,226 voix (103,910 votants, 142,152 inscrits), contre 42,227 à M. Arrighi de Padoue. La lutte avait été des plus vives. M. Valentin siégea à gauche, et vota pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Le 30 janvier 1876, il fut élu sénateur du Rhône par 175 voix sur 229 votants. Il suivit au Sénat la même ligne politique qu'à l'Assemblée nationale, vota avec le groupe de la gauche républicaine, notamment contre la dissolution de la Chambre (juin 1877), pour le ministère Dufaure, et mourut le 31 octobre 1879.

VALENTIN (FRANÇOIS-MAXIMIN), député de 1837 à 1839, né à Saint-Chinian (Hérault) le 11 juin 1821, mort à Paris le 4 mars 1888, propriétaire, fut élu député de l'Isère, le 5 juin 1837, par 35,332 voix (76,063 votants, 164,356 inscrits), contre 22,793 à M. Edg. Monteil, également républicain, et 16,200 à M. Pairoï; il remplaçait M. Buyat décédé. Il prit place dans les rangs de la majorité opportuniste, et mourut quelques mois après.

VALENTIN BERNARD (MATHIAS), député en 1789, né en 1748, mort en 1824, était bourgeois à

Bourg-Blaye (Gironde) quand il fut élu, le 9 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Bordeaux. Il prêta le serment du Jeu de paume et siégea fort obscurément dans la majorité. Maire de Bourg en 1791, juge de paix du canton de Bourg en 1792, il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort. Conseiller général de la Gironde du 1^{er} thermidor au VIII à 1803, et de 1808 à 1814.

VALENTIN-DUPLANTIER (JEAN-MARIE-CÉCILE, BARON), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Trévoux (Ain) le 5 août 1758, mort à Paris le 6 février 1814, « fils de Messire Joseph Valentin, écuyer, conseiller de son Altesse Sérénissime en son parlement des Dombes, et de dame madame Marguerite Girard », était lieutenant général au présidial et bailliage de Bourg-en-Bresse au moment de la Révolution. Nommé, en 1791, commissaire du roi près le tribunal de Bourg, il blâma avec énergie le 10 août, attaqua violemment la Montagne, et, pour échapper aux poursuites, dut, pendant la Terreur, se réfugier à Parme d'Italie, où il occupa une place dans les charrois (train des équipages). Revenu en France après le 9 thermidor, il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de l'Ain au Conseil des Cinq-Cents, par 132 voix (241 votants). Il prit place parmi les modérés, fut membre de la commission chargée du dépeuplement des scrutins, et de divers autres bureaux, appuya la vérification des pouvoirs demandée par Génissieu, demanda l'ajournement de la liste décuple pour le choix d'un Directeur, combattit les dénonciations contre Siméon, proposa d'admettre en paiement des contributions les bons délivrés aux parents des condamnés pour la restitution de leurs biens, s'opposa à l'amnistie pour les délits relatifs à la Révolution, condamna le message du Directeur à propos de la conspiration royaliste et de l'acquiescement de La Villecheurnois, fit un rapport contre les sociétés populaires, et fut élu secrétaire le 1^{er} thermidor an V. Rallié au parti de Clichy et adversaire du Directoire, il fut condamné à la déportation au 18 fructidor, parvint à échapper aux poursuites, et se réfugia en Suisse, puis en Toscane où il resta jusqu'en l'an VII. Revenu alors en France, il adhéra au 18 brumaire, devint conseiller général de l'Ain en l'an VIII, président du conseil général en l'an X, préfet des Landes le 19 messidor suivant, et membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Officier de l'Ordre le 20 juillet 1808, baron de l'Empire le 23 mai 1810, préfet du Var le 30 novembre suivant, il fut nommé maître des requêtes au conseil d'Etat le 23 décembre 1813, et mourut quelques semaines après.

VALÉRIAN-DUCLOS (ANTOINE), député en 1789, né à Nîmes (Gard) le 5 septembre 1732, mort à une date inconnue, avait rempli des fonctions municipales à Pont-Saint-Esprit, quand il fut élu, le 31 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire. Il prêta le serment du Jeu de paume, s'engagea (24 septembre 1789) à verser au trésor public le quart de son revenu, et quitta la vie politique après la session.

VALÉRY (JEAN), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Lentillac (Lot) le 4 février 1762, mort à Lentillac le 6 février 1855, juge de paix du canton de Lauzès (Lot), fut élu, le 25 germinal an VI, député du Lot au Conseil des Cinq-Cents II en sortit en l'an VIII, et ne prit plus aucune part aux affaires publiques.

VALERY (JEAN-JOSEPH, COMTE), sénateur de 1876 à 1879, né à Bastia (Corse) en 1823, mort à Florence (Italie) le 26 mars 1879, fut nommé président de la chambre de commerce de Bastia en 1856 et directeur de la Compagnie des paquebots de la Méditerranée en 1861. Chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général de Bastia, consul de Portugal et vice-consul d'Espagne, d'Autriche et de Grèce, décoré d'un grand nombre d'ordres étrangers, il fut élu sénateur de la Corse, le 30 janvier 1876, par 238 voix (476 votants); son élection avait été chèrement appuyée par MM. Rouher, Gavini et Abbateucci, et fut validée, bien qu'il eût fait transporter et nourrir gratuitement des électeurs sénatoriaux sur un de ses bateaux, d'où ils s'étaient rendus sous escorte au scrutin. Il prit place au groupe de l'Appel au peuple, et, en juin 1877, vota la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie. L'état de sa santé le força de passer l'hiver à Florence où il mourut en mars 1879. Il fut remplacé au Sénat, le 22 juin suivant, par M. Pietri.

VALETTE (JOSEPH-SIMÉON), député en 1789, né à Tours (Indre-et-Loire) le 13 septembre 1736, mort à Tours le 2 février 1809, était négociant dans sa ville natale, quand il fut élu, le 23 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Touraine, le 2^e sur 8, avec 121 voix sur 185 votants. Le rapport de l'intendant de la province au ministre sur ces élections, dit de lui : « Valette, non catholique, homme fort raisonnable. » Il prêta le serment du Jeu de paume, siégea silencieusement dans la majorité, et quitta la vie politique après la session.

VALETTE (LOUIS-CHARLES), représentant du peuple en 1815, né à Sarrelouis (Prusse rhénane), le 17 mars 1804, mort à Remilly (Moselle) le 16 septembre 1870, fit son droit, fut reçu avocat et entra dans la magistrature au commencement du règne de Louis-Philippe; mais il donna bientôt sa démission et se retira à Remilly, où il s'occupa d'agriculture; il donna aussi ses soins au développement de l'instruction primaire et fut nommé inspecteur de cet enseignement. Partisan des idées avancées, il fut élu, le 21 avril 1843, représentant de la Moselle à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 11, par 78,637 voix (97,423 votants, 111,534 inscrits); il fit partie du comité de l'instruction publique, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution. Hostile à la politique de l'Élysée, il donna sa démission de représentant le 13 mars 1849, et retourna à Remilly, où il vécut dans la retraite.

VALETTE (CLAUDE-DENIS-AUGUSTE), représentant en 1815 et en 1849, né à Salins (Jura) le 15 août 1805, mort à Paris le 10 mai 1878, fils d'un ancien officier de l'armée de Hoche, montra de bonne heure de remarquables dispositions pour la musique et fut admis à 9 ans au Conservatoire. Sa famille l'en fit sortir l'année suivante, et lui fit faire ses études aux lycées de Besançon et de Versailles. Il vint faire son droit à Paris. Reçu licencié en droit en 1827, puis docteur en 1830, il se fit connaître par une brochure intitulée : *De la patrie*

héritaire considérée comme pouvoir législatif et comme pouvoir judiciaire (1830), prit part à la révolution de juillet, et fut nommé au concours professeur suppléant de droit civil à la faculté de Paris (1833), et titulaire de cette chaire en 1837. Il s'y distingua par la netteté des vues, la sagacité des observations, la claire interprétation des textes, et devint un des plus éminents représentants du droit français, qu'il ne cessa d'enseigner depuis lors. Il publia, dans cette laborieuse période de son existence, plusieurs ouvrages théoriques de premier ordre : *De l'effet ordinaire de l'inscription en matière de privilèges sur les immeubles* (1843); *Traité des hypothèques* (1846); *des Notes et additions au Traité sur l'état des personnes* du jurisconsulte Proudhon, etc. Il collabora très activement, de 1831 à 1843, à la *Revue du droit français et étranger*. En 1845, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur. A la révolution de février, M. Valette fut élu (23 avril 1848) représentant du Jura à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 8, par 38,056 voix (74,153 votants). Il fit partie du comité de législation dont il fut vice-président, opta avec la fraction la plus modérée du parti républicain, et fut chargé par l'Assemblée, avec MM. Turck, C. Forel, Lemaire, et Boulay de la Meurthe, de lui rendre compte, le 23 juin, de l'état de Paris insurgé. Respectueux de la légalité, le représentant du Jura, après avoir reçu dans ses bras le général Damesme blessé à mort, revendiqua pour les valcains les garanties ordinaires de la justice, et se montra très opposé au système des proscriptions sans jugement. Il s'occupa d'ailleurs plus spécialement de questions de législation et prit la parole, soit comme rapporteur, soit comme député, dans le débat sur l'abolition immédiate des majorats, mesure réclamée par M. de Parieu et qu'il combattit; sur la publicité des contrats de mariage, la suppression de la quotité disponible, le travail du dimanche, l'organisation judiciaire, le timbre des effets de commerce, les conditions de la naturalisation des étrangers résidant en France, sur l'inscription hypothécaire, etc. Il vota pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine, pour l'amnistie (2 mai 1849). Réélu à la Législative dans une élection partielle motivée, le 8 juillet 1849, dans le département du Jura, par le décès de M. Cordier, par 18,873 voix (40,624 votants, 99,001 inscrits), contre 16,622 à Ch. Ribeyrolles, démocrate socialiste, et 3,320 à Lamartine, M. Valette siégea à la gauche modérée, fut membre de la commission chargée de réformer la procédure criminelle, prononça un discours remarquable sur les coalitions (novembre 1849), tenta, de concert avec Wolowski, de faire prévaloir à cet égard un système mitigé tenant le milieu entre la répression et la liberté absolue, et déposa des rapports remarquables sur le duel et sur la naturalisation. Il parla encore sur la révision des procès criminels, sur la réhabilitation des condamnés innocents, sur les privilèges et hypothèques, et se prononça contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement. Lors du coup d'État, il se réunit aux représentants assemblés à la mairie du X^e arrondissement, et s'écria : « J'ai deux titres pour être arrêté : je suis représentant du peuple et professeur de droit. » Détenu

quelque temps à Vincennes, il reprit sous l'empire sa chaire de droit civil à la faculté, fut élu, le 5 juin 1869, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, promu officier de la Légion d'honneur le 14 août de la même année, et fut nommé, en 1873, membre du conseil supérieur de l'instruction publique. On a encore de lui : *De la jurisprudence actuelle en matière d'enregistrement* (1843); *Traité des hypothèques* (1846); *Cours de code civil* (1872), et de nombreux articles dans les *Revue* spéciales.

VALETTE. — Voy. DESHERMEUX (BARON).

VALETTE-PARISOT (BARTHÉLEMY, MARQUIS DE), député en 1789, né à Montpezat (Tarn-et-Garonne) le 19 octobre 1725, mort à Paris le 26 février 1790, ancien officier et chevalier de Saint-Louis, fut élu, le 23 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la séance-chassée de Quercy. Il vota avec la minorité et mourut au cours de la législature.

VALFONS (CAMILLE-RÉGIS MATHÉI DE LA CALMETTE, MARQUIS DE), représentant en 1871, député de 1876 à 1881, né à Nîmes (Gard) le 11 janvier 1837, d'une ancienne famille du Languedoc, dont la filiation est établie depuis la fin du xvi^e siècle, fut élève de l'abbé d'Alzon, s'engagea, en 1860, dans les zouaves pontificaux, et fut décoré, l'année suivante, de la croix de Saint-Grégoire-le-Grand. Conseiller municipal de Nîmes, commandant d'un bataillon de la garde nationale sédentaire de Nîmes en 1870, il signa la proclamation républicaine lancée, après le 4 septembre, par la commission municipale provisoire de Nîmes, et se mit à la tête d'un bataillon de mobilisés du Gard pendant la guerre. Élu, le 8 février 1871, représentant du Gard à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 9, par 56,729 voix (95,143 votants, 137,326 inscrits), il se fit inscrire au centre droit et à la réunion des Réservés, parla en faveur de la loi des maires, déclara, à cette occasion, qu'il avait toujours été partisan de la nomination des maires par le pouvoir central, et vota, avec la droite orléaniste, pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour l'admission à titre définitif des princes d'Orléans dans l'armée, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, député de la 2^e circonscription d'Alais, par 9,448 voix (14,659 votants, 18,187 inscrits) contre 6,008 à M. Favard, républicain, sur une profession de foi constitutionnelle, il reprit sa place à droite, et soutint le ministère de Broglie contre les 363. Candidat du gouvernement aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre par le cabinet du Seize-mai, il fut réélu, le 14 octobre 1877, par 10,417 voix sur 16,877 votants et 19,924 inscrits, contre 6,187 à M. Silhol, combattit la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, et ne se représenta pas aux élections de 1881. On a de lui : *Mémoires du marquis de Valfons (1711-1786)*, son grand-oncle (1860). M. de Valfons a épousé une petite-nièce de Casimir Périer.

VALLADIER (JULES-HENRI-ISIDORE), représentant du peuple en 1818, né à Vallon (Ardèche) le 20 novembre 1798, mort à Vallon le 1^{er} janvier 1871, d'une famille de robe, est porté,

par erreur, dans plusieurs biographies, comme fils d'un ancien député aux Cinq-Cents; son père fut élu, en 1791, député de l'Ardèche à l'Assemblée législative; mais, ne s'étant pas présenté pour prendre séance, il fut remplacé, le 4 janvier 1792, par Gamon. Valladier étudia le droit, se fit recevoir licencié, puis se consacra à la culture des métiers et du ver à soie; il obtint plusieurs récompenses aux expositions industrielles. D'opinions libérales, il devint, à l'avènement du gouvernement de Juillet, maire de Vallon (1838), et entra, l'année suivante, au conseil général de l'Ardèche, où il proposa, en 1845, un vœu sur la réforme du cens et du système électoral. En février 1848, il donna sa démission de maire, mais il fut remplacé aussitôt à la tête de la municipalité. Élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Ardèche à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 9, par 68,212 voix, il fit partie du comité de l'administration départementale et communale, et vota pour le banissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome. Il appuya après le 10 décembre la politique de l'Élysée. Non réélu à la Législative, il revint faire de l'agriculture à Vallon. Chevalier de la Légion d'honneur.

VALLÉE (JACQUES-NICOLAS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Evreux (Eure) le 27 juin 1751, mort à Paris le 6 avril 1823, était avocat à l'époque de la Révolution. Il fut nommé président de l'administration du district d'Evreux, et, le 8 septembre 1792, fut élu second suppléant de l'Eure à la Convention, par 337 voix (491 votants). Admis à siéger ensuite en remplacement de Brissot, qui avait opté pour l'Eure-et-Loir, Vallée siégea dans les rangs des modérés. Lors du procès du roi, il répondit au 2^e appel nominal : « Il n'y a aucune puissance qui puisse empêcher de remplir l'étendue de mes mandats. Je crois que le peuple exercerait lui-même sa souveraineté, ferait lui-même sa loi, et prononcerait lui-même sur l'intérêt social, s'il le pouvait. Je crois que d'après ces principes, que même lorsque le peuple donne des mandats illimités, son intention, cependant, est de ne déléguer que les pouvoirs qu'il ne peut pas exercer lui-même, et de se réserver ceux dont l'exercice lui est possible.

« Le peuple français ne pouvait pas prononcer sur les faits dont Louis Capet était accusé, car il ne pouvait pas se réunir en masse dans un même lieu, pour l'entendre et examiner les pièces de conviction.

« Cette impossibilité imposait à ses mandataires l'obligation de se prononcer sur ces faits, et ils ont rempli ces devoirs. Maintenant, le peuple français peut prononcer sur l'application de la peine à infliger à Louis Capet. Il peut prononcer sur les mesures à prendre, et pour la sûreté de l'État et pour le maintien de la liberté; et je dis que dès lors qu'il le peut, la Convention nationale ne le peut pas.

« Je ne suis pas effrayé, moi, par ces prétendues inquiétudes de guerre civile; je sais que ces prétextes ont toujours été ceux des rois, lorsqu'ils ont voulu interdire les assemblées populaires qui mettaient un frein à leur autorité; je sais que ce langage sera toujours aussi

celui des hommes qui voudraient faire prédominer leurs opinions privées sur la volonté générale, et mettre leur intérêt personnel à la place de l'intérêt public.

« Je dis que la majorité n'a véritablement d'autre intérêt que d'avoir un gouvernement républicain. Je n'ai pas la même confiance dans une assemblée de sept à huit cents hommes dont les intérêts privés pourraient bien ne pas être conformes à ceux de la nation; je dis que la majorité d'une assemblée de huit cents hommes n'est pas à l'abri de la corruption, et, s'il fallait en citer un exemple, je citerais le parlement d'Angleterre..... La majorité du peuple prendra nécessairement des mesures convenables pour assurer le gouvernement républicain. Au contraire, le gouvernement d'un seul peut séduire la majorité de sept à huit cents personnes, soit par l'attrait des moyens corrupteurs, soit par l'inamovibilité des places, préférables sans doute, dans l'esprit de quelques hommes, à l'instabilité des emplois républicains, dans lesquels on ne peut se perpétuer que quelques instants; voilà quel est mon vœu, et je n'en ai pas d'autre à émettre, car je ne veux dire ni *oui*, ni *non*. (Quelques voix: Au fait! dites *oui* ou *non*!) Je ne veux rien prononcer. » Et au 3^e appel nominal: « Je vote pour la défection jusqu'au moment où les puissances étrangères reconquerraient la république française, et pour la mort si elles envahissent notre territoire. » Il se prononça en outre pour le sursis. Compréhens avec les Girondins, il fut décrété d'arrestation et d'accusation pour avoir protesté contre les événements du 31 mai, échappa aux poursuites, et se tint caché jusqu'après le 9 thermidor. Merlin proposa alors qu'il fût tenu éloigné de la Convention, sans être inquiété. Mais Vallée obtint sa réintégration le 25 ventôse an III. Il s'associa aux mesures de réaction, accusa David (de l'Aube) de la mort de Perrin dont il était le suppléant, et parla sur le traité de paix conclu avec l'Espagne. Après la session, il obtint un emploi à Evreux dans les contributions indirectes, se fit inscrire au barreau de cette ville, et fut nommé, par la suite, administrateur des hospices, et juge suppléant au tribunal. Ayant signé l'Acte additionnel aux Cent-Jours, il fut destitué de ses fonctions, et perdit même sa pension d'ancien employé des contributions. A la promulgation de la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, le préfet de l'Enre, M. de Gasville, lui enjoignit de partir. Il prit un passeport pour Bâle, le 10 février 1816, puis il déclara, son vote pour la mort n'ayant été que conditionnel. Justice lui fut rendue; il obtint un sursis indéfini et rentra en France.

VALLÉE (PIERRE-JOSEPH, CHEVALIER), député au Conseil des Cinq-Cents et de 1817 à 1824, né à Saint-Mihel (Meuse) le 13 décembre 1763, mort à Paris le 3 octobre 1828, était avocat à Saint-Mihel au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il fut successivement commissaire du roi, puis commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal criminel de la Meuse (1791), juge au tribunal civil en 1792, et accusateur public près le tribunal de la Meuse en 1794. Élu, le 22 germinal an V, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, par 193 voix (243 votants), il ne s'y fit remarquer que par sa motion et son rapport sur l'affaire de Santerre juge de paix à Châlun. Bien que modéré, il ne fut pas inquiété au 18 fructidor, adhéra au 18 brumaire, fut nommé juge au tribunal de cassation le 11 germinal an VIII, membre

de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et créé chevalier de l'Empire le 26 avril 1808. Maintenu par la Restauration dans ses fonctions de conseiller à la cour de Cassation, il fut élu, le 20 septembre 1817, député du grand collège de la Meuse, par 161 voix (299 votants, 516 inscrits), prit place dans le parti libéral, et vota *contre* les deux lois d'exception et *contre* le nouveau système électoral. Il quitta la vie politique aux élections de 1821.

VALLÉE (MATHURIN), représentant à la chambre des Cent-Jours, dates de naissance et de mort inconnues, était juge de paix à Dax, après avoir rempli les fonctions d'aide-de-camp du général de la Bourdonnaye, lorsqu'il fut élu (13 mai 1815) représentant de l'arrondissement de Dax à la Chambre des Cent-Jours, par 24 voix (45 votants). Il rentra dans la vie privée après la courte session de cette législature.

VALLÉE (FRANÇOIS-GABRIEL), député de 1834 à 1837, né au Mans (Sarthe) le 27 août 1790, mort à une date inconnue, se destina à la magistrature. Ses études de droit terminées, il fut nommé (1813) juge auditeur au tribunal du Mans. Mais la Restauration lui fit perdre ces fonctions. Il se retira alors à la campagne et s'occupa d'agriculture. Favorable à la révolution de juillet 1830, il fut élu d'abord conseiller général de la Sarthe, puis il accepta, le 21 juin 1834, la candidature que lui offrirent les électeurs libéraux du 3^e collège de la Sarthe (le Mans), et fut élu député par 153 voix sur 269 votants et 318 inscrits, contre 109 à M. de Dreux-Brézé. M. Vallée vota le plus souvent avec l'opposition modérée. Il quitta la vie politique aux élections de 1837.

VALLÉE (LOUIS-RENÉ-OSCAR DE), membre du Sénat, né à la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres) le 1^{er} septembre 1821, d'une vieille famille poitevine, fit ses classes à Lyon et alla étudier le droit à Poitiers. Reçu avocat (1842), il s'inscrivit d'abord au barreau de cette ville, puis à celui de Paris auquel il appartint de 1843 à 1848. Nommé par le gouvernement provisoire (4 mars 1848) substitut du procureur de la République près le tribunal de la Seine, il se montra dévoué à la politique conservatrice qui prévalut bientôt dans les conseils du gouvernement, adhéra au coup d'Etat de L.-N. Bonaparte, devint, le 28 juin 1852, substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris, et, le 4 novembre 1855, avocat général près la même cour. Premier avocat général le 21 août 1861, il eut à porter la parole dans un certain nombre de procès importants, parmi lesquels l'affaire du duel entre MM. Charles Hugo et Viennet fils, le procès soutenu par Mme de Guerry contre la communauté de Piepus, le procès intenté par les héritiers du prince Eugène à l'éditeur des *Mémoires* du duc de Raguse; il s'acquitta brillamment de sa tâche et se distingua par la modération et la sèvere sobriété de sa parole. Nommé conseiller d'Etat le 30 novembre 1867, il perdit ses fonctions à la chute de l'Empire, et reprit à Paris l'exercice de sa profession d'avocat. Impérialiste, il se présenta, lors des élections du 20 février 1876, à la Chambre des députés, dans l'arrondissement de Roerol, où il échoua. Mais les droites du Sénat firent triompher, le 15 novembre 1878, sa candidature à un siège inamovible devenu vacant par suite du décès du général Charetou; élu sénateur par 111 voix (269 votants), il appartint au groupe bonapartiste et vota constamment avec la droite, *contre* le ministère Dufaure,

contre l'article 7, contre la réforme du personnel de la magistrature, contre le divorce, contre les crédits du Tonkin, contre l'expulsion des princes, contre la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure de la Haute cour contre le général Boulanger. Il prit fréquemment la parole à la tribune de la Chambre haute, pour la défense des théories autoritaires et conservatrices, notamment contre la réforme du serment judiciaire (février 1883), pour assurer aux tribunaux ordinaires et non à une juridiction administrative l'autorité disciplinaire sur les instituteurs libres (février 1896), pour rétablir dans la loi militaire (avril 1888) les dispenses accordées par la loi de 1872. Officier de la Légion d'honneur (19 août 1866). On a de M. O. de Vallée : *Antoine Lemaître et ses contemporains* (1858); *Les Manieurs d'argent* (1857); *Le duc d'Orléans et le chancelier d'Aguesseau* (1859); *Etudes et portraits* (1889), et diverses brochures d'actualité.

VALLET (CLAUDE-BENJAMIN), député en 1789, né à Gien (Loiret) le 2 septembre 1854, mort à Gien le 23 février 1828, était curé de Gien, lorsqu'il fut élu, le 17 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Gien. Il se réunit à l'assemblée du tiers, dans les termes suivants :

« Messieurs, j'ai demandé au clergé du bailliage royal de Gien, lorsqu'il s'est agi de travailler à la Rédaction de notre cahier, s'il vouloit se réunir à Messieurs de la Noblesse et à Messieurs du Tiers-Etat pour compléter l'opération ensemble.

« Mais ce clergé a répondu unanimement qu'il procéderait seul à la confection de son cahier et à la nomination de son député, comme cela est prouvé par l'acte qui se trouve à la tête de nos pouvoirs. En conséquence, j'ai toujours eus remplir l'intention de mes commettants en restant dans la salle du clergé, et en demandant qu'il vérifie en particulier des pouvoirs que l'on n'a pas voulu me donner en commun.

« Je n'étois pas dans la salle du clergé, quand on a pris la délibération de Vendredy : je ne suis revenu de Paris que le 24. Mes pouvoirs étant pour la délibération en commun et le vote par tête, je les apporte moy-même dans la salle, où se trouve le plus grand nombre des membres du clergé, pour le soumettre à la vérification. »

Membre du comité ecclésiastique, il prêta le serment ecclésiastique le 30 décembre 1790, avec la restriction; refusa l'évêché constitutionnel de Bordeaux, et demeura à Gien jusqu'à la fin de 1793, pour desservir l'unique paroisse conservée. Les clubistes voulaient le forcer à se marier; mais il répondait toujours que « quant au mariage, il faut quelque temps pour y penser. » Pour le débarrasser de ses obsessions, on proposa de l'unir officiellement avec une dame de 70 ans, paralytique, et dont le mari était émigré; il refusa. Arrêté le 31 décembre 1793, il resta en prison jusqu'au 9 thermidor (juillet 1794). Pendant ces six mois, on vint le chercher un jour pour l'amener devant le tribunal révolutionnaire; mais, ses forces l'ayant trahi, il tomba sans connaissance; ce fut un de ses co-détenus, l'abbé Gaudet, qui fut emmené, condamné et exécuté

à sa place. L'abbé Vallet ne mourut que vingt-quatre ans plus tard, à 71 ans.

VALLET DE MERVILLE (STANISLAS-MICHEL-FRANÇOIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Metz (Moselle) le 1^{er} novembre 1767, mort à Nancy (Meurthe) le 29 août 1833, « fils de monsieur François Vallet de Merville, écuyer, conseiller du roy, lieutenant des maréchaux de France au département des Trois évêchés, résidant à Metz, et de dame Marie-Marguerite Alexandre », se fit recevoir avocat au parlement (mars 1789). Il entra ensuite dans l'enseignement, comme professeur de rhétorique et de seconde au collège de Nancy, puis dans l'administration, comme chef de bureau (1^{er} nivôse an III) de l'agent national du district de Nancy. Administrateur (messidor de la même année) du département de la Meurthe, chef du bureau d'administration générale et de police à la préfecture de la Meurthe, secrétaire général de cette préfecture (11 janvier 1811), il fut élu, le 10 mai 1815, par 73 voix (97 votants, 161 inscrits), représentant de l'arrondissement de Nancy à la Chambre des Cent-Jours. Son rôle parlementaire prit fin avec la courte session de cette législature.

VALLETAUX (JEAN-ANDRÉ), député au Corps législatif en l'an X, né à Charente (Charente-Inférieure) le 19 mars 1757, tué au combat de Quintemilla del Valle (Espagne) le 23 juin 1811, entra au service, comme simple soldat au régiment d'Amiens, le 4 décembre 1779, devint sergent le 1^{er} février 1782, et adjudant sous-officier le 15 septembre 1791. Il passa avec ce grade dans la garde constitutionnelle du roi. Le 20 juin, bien que n'étant pas de service, il se rendit aux Tuileries pour y protéger la famille royale. Licencié par après, il assista à la journée du 10 août, aux côtés des grenadiers fidèles à Louis XVI, et manqua d'être tué. Après être resté quelque temps sans emploi à Paris, il fut élu commandant d'un bataillon de la Charente. Chef de brigade le 9 pluviôse an II, général de brigade le 13 vendémiaire an III, il servit à l'armée du Nord, fut blessé au siège de Bois-le-Duc, puis passa sous les ordres de Hoche, à l'armée des côtes de Brest, le 1^{er} pluviôse an III, et commanda la colonne du centre à l'attaque du fort Penthièvre à Quiberon. Appelé au commandement du département des Côtes-du-Nord, il y resta jusqu'au 1^{er} vendémiaire an V, et fut mis en disponibilité. Rallié au 18 brumaire, il fut élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député des Côtes-du-Nord au Corps législatif, fit quelque temps partie de la commission de défense des côtes, et sortit de l'assemblée en 1809. Membre de la Légion d'honneur (1 frimaire an XII), officier de l'ordre (25 prairial suivant), il demanda, à sa sortie du Corps législatif, à exercer un commandement actif, ce qui lui fut accordé. Gouverneur de Bois-le-Duc, commandant d'une brigade à Anvers, il fut envoyé à l'armée d'Espagne le 11 avril 1810, comme chef de la 3^e brigade de la division Boudet, du corps de Bessières. Il opéra dans les Asturies, se signala à Oviedo, à Grado, et enfin à Quintemilla où il fut tué. L'empereur, qui ignorait sa mort, le nomma commandeur de la Légion d'honneur un mois après, le 14 juillet 1811.

VALLETON. — Voy. GARRAUBE (DE).

VALLETTE (PIERRE-LOUIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Nasbinals (Lozère) le 1^{er} juillet 1756, mort à une date

inconnue, « fils à monsieur Guillaume Vallette-Desplas et à dame Marie-Victoire Conorton de Gambuzie », appartient, sous Napoléon I^{er}, à la magistrature. Procureur impérial à Mende, il fut élu, le 13 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Marvejols à la Chambre des Cent-Jours, par 39 voix sur 49 votants, contre 1 voix à M. Paradan. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

VALLIER (PIERRE-FRANÇOIS-AUGUSTIN), député en 1791, né à Saint-Marcellin (Isère) le 27 août 1763, mort à Saint-Marcellin le 22 avril 1846, fut reçu avocat en 1783, embrassa la cause de la Révolution, devint membre du directoire de l'Isère en 1799, et fut élu, le 31 août 1791, député de l'Isère à l'Assemblée législative, le 8^e sur 19, par 351 voix (511 votants). Il vota obscurément avec la majorité. Maire de Saint-Marcellin, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de cette ville en l'an III, il se rallia au 18 brumaire, et fut nommé sous-préfet par intérim, en floréal an VIII. Magistrat de sûreté de l'arrondissement de Saint-Marcellin en l'an IX, puis président du canton et conseiller général sous l'Empire, il reentra dans la vie privée à la Restauration.

VALLIER (GERMAIN), sénateur de 1882 à 1883, né à Lyon (Rhône) le 17 janvier 1821, mort à Paris le 15 juin 1883, manifesta hautement ses opinions républicaines lors du coup d'État de 1851 et fut exilé par L.-N. Bonaparte. Il se réfugia à Annecy et devint secrétaire particulier d'Eugène Sue. De retour à Lyon après la mort de cet écrivain, il se mêla de nouveau au mouvement démocratique, publia en 1851 *Documents pour servir à l'histoire de Grenoble en 1814 et 1815*, et, après 1870, devint adjoint au maire de Lyon. Il exerça cette fonction jusqu'en 1873, appartint à la rédaction de divers journaux républicains, et fut élu (1875) membre du conseil d'arrondissement de Lyon et du conseil général du Rhône qui le choisit pour vice-président. Le 11 mars 1880, le décès de Jules Favre ayant créé une vacance dans la représentation sénatoriale du Rhône, M. Vallier fut élu sénateur par 216 voix sur 316 votants. Il prit place à gauche, sur les bancs de l'Union républicaine, vota avec la majorité, sans paraître à la tribune, et obtint sa réélection, le 8 janvier 1882, au renouvellement triennal du Sénat par 231 voix (323 votants). Il continua de soutenir de son vote le gouvernement républicain, opina notamment pour la réforme de la magistrature, et mourut au cours de la législature.

VALMY (DUC DE). — Voy. KELLERMANN.

VALON (ANTOINE-JOSEPH-LOUIS-SYLVESTRE, COMTE DE), député de 1824 à 1831 et de 1837 à 1842, né à Eglatons (Corrèze) le 10 octobre 1783, mort à Tulle (Corrèze) le 27 janvier 1843, propriétaire à Tulle, maire de cette ville en 1823 et conseiller général, fut élu député du 2^e arrondissement électoral de la Corrèze (Ussel), le 25 février 1824, par 146 voix (150 votants, 190 inscrits); le 17 novembre 1827, par 109 voix (106 votants, 114 inscrits), et le 29 juin 1830, par 100 voix (118 votants, 111 inscrits). Ministériel en 1824, il passa en 1825 à l'opposition de droite, parla dans l'affaire Ouvrard, se réunit au groupe Agier, mais ne signa pas l'Adresse des 221. Après avoir échoué dans le même collège, le 5 juillet 1831, avec 94 voix contre 104 à l'élu, M. Plazanot, et le 21 juin 1834, avec 59 voix

contre 93 à l'élu, M. Persil, il fut réélu, dans le 1^{er} collège du même département (Tulle), le 30 mars 1837, par 151 voix (293 votants, 395 inscrits), en remplacement de M. Bédouch décédé; le 4 novembre 1837, par 154 voix (277 votants, 333 inscrits), et le 2 mars 1839, par 143 voix (274 votants, 394 inscrits). M. de Valon prit place dans le groupe Berryer, à l'opposition légitimiste, repoussa l'Adresse de 1839, et vota pour les incompatibilités, pour l'adjonction des capacités, contre la dotation du duc de Nemours et contre les fortifications de Paris. Il reentra dans la vie privée aux élections générales de 1842, et se consacra aux bonnes œuvres.

VALON (LOUIS-ALEXIS-LÉON, VICOMTE DE), député de 1812 à 1846, né à Tulle (Corrèze) le 21 septembre 1810, mort à Paris le 12 juin 1887, fils du précédent, propriétaire dans sa ville natale et conseiller général, fut élu, le 9 juillet 1842, député du 1^{er} collège de la Corrèze (Tulle), par 159 voix (297 votants, 326 inscrits), contre 131 à M. Soloillet. Il prit d'abord place à l'opposition de droite, puis passa bientôt aux ministériels et vota pour l'indemnité Fritchard et contre la proposition Rémusat. Il échoua le 1^{er} août 1846, avec 14 voix contre 131 à l'élu, M. Vermaac de Croze, et ne reparut plus dans les assemblées parlementaires.

VALON (ADRIEN-FRANÇOIS-GAËTAN-ARTHUR DE), représentant en 1871, député de 1876 à 1889, né à Beauvais (Oise) le 15 octobre 1835, de la famille des précédents, entra dans l'administration sous le second empire comme secrétaire particulier du préfet des Hautes-Alpes, puis fut nommé conseiller de préfecture de la Marne (4 novembre 1865) et du Lot (23 février 1866). Destitué par le gouvernement de la Défense nationale (octobre 1870), il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Lot à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 6, par 38,993 voix (71,433 votants, 91,760 inscrits), et fut l'un des huit députés qui votèrent à Bordeaux contre la déchéance de Napoléon III. Secrétaire du bureau devant lequel M. Jules Favre reconnut (17 février 1871) que, lors de l'entrevue de Ferrières (18 septembre 1870), la paix aurait été possible à des conditions meilleures, M. de Valon porta, le 17 juin suivant, cet avis à la tribune, et la discussion ne fit que confirmer, de la part de M. Jules Favre, la vérité de ce fait historique. Le 16 mars 1874, M. de Valon fut l'un des promoteurs du pèlerinage à Chislehurst à l'occasion de la majorité du prince impérial. Membre actif du groupe de l'Appel au peuple, il vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, député de la 2^e circonscription de Cahors, par 11,177 voix (16,353 votants, 19,425 inscrits), contre 3,552 à M. Pagès-Dupont et 1,533 à M. Limayrac, sur une profession de foi nettement impérialiste, il reprit sa place dans le groupe de l'Appel au peuple, et, le 16 mai 1877, soutint le ministère de Broglie contre les 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 11,658 voix (16,921 votants, 19,725 inscrits), contre 3,882 à M. Béral et 1,325 à M. Pagès-Dupont, et le 21 août 1881, par 8,791 voix (16,761 votants, 19,720 inscrits), il continua de siéger dans la minorité conservatrice et combattit la politique

colaire et colonial des ministères républicains. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice du Lot, il fut élu, le 2^e sur 4, par 36,791 voix (73,593 votants, 85,762 inscrits), s'associa au mouvement boulangiste en faveur de la révision de la Constitution, et, dans la dernière session, absent par congé lors du scrutin sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), s'abstint sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, et vota contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et contre les poursuites contre le général Boulanger.

VALON. — Voy. AMBEGEAC (D').

VAN CUTSEM (GUILLAUME), député au Corps législatif en l'an IX et en 1809, né à Louvain-Saint-Pierre (Belgique) le 17 novembre 1749, mort à une date inconnue, « fils de Philippe Van Cutsem et de Catherine Nermes », juge, puis président de la cour criminelle de Malines, fut élu, le 24 nivôse an IX, par le Sénat conservateur, député du département des Deux-Nèthes au Corps législatif. Son mandat lui fut renouvelé le 2 mai 1801, et dura jusqu'à la séparation de la Belgique et de la France, en 1814. Il avait été fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et conseiller à la cour impériale de Bruxelles le 30 avril 1811.

VAN DEDEM-VAN-GELDER (FRÉDÉRIC-GILBERT, COMTE), membre du Sénat conservateur, né au château de Gelder (Hollande) le 17 février 1743, mort à Utrecht (Hollande) le 29 février 1826, d'une vieille famille de l'Over-Yssel, originaire de Westphalie, était fils du baron Antoine Van Dedem et de la comtesse de Rechteron, et petit-fils du général Van Dedem, célèbre dans la guerre de la succession d'Espagne. Il prit part en 1780 à la conclusion du traité de la Haye entre Louis XVI et les Provinces-Unies, et fut appelé, cinq ans plus tard, à l'ambassade de Constantinople. Coadjuteur de l'ordre toulonien, comte de l'Empire (13 mars 1811), il fut nommé par Napoléon I^{er} membre du Sénat conservateur, où il siégea du 30 décembre 1810 jusqu'aux traités de 1814. Il se retira alors à Utrecht, où il mourut.

VAN DE POOL (JEAN-WOLTERS, COMTE), membre du Sénat conservateur, né à Amsterdam (Hollande) le 2 juin 1759, mort à Amsterdam en 1826, étudia le droit et fut reçu docteur. Il rompit successivement les fonctions de conseiller à Amsterdam jusqu'en 1795, d'échevin, de bourgmestre de cette ville, de « kerkmeester » de l'Église anglicane et de conseiller d'Etat, sous l'administration du roi Louis. Napoléon I^{er} l'appela au Sénat français le 30 décembre 1810, et le créa comte de l'Empire (13 mars 1811) et grand-croix de l'ordre de la Réunion. Van de Pool, dont la famille subsiste encore, n'a pas laissé de fils de son mariage avec Bregië Agatha de Smeth, fille de Théodore de Smeth, seigneur d'Alphen, baron de Dourne, de Leisel et de Rietveld. Ses cinq filles sont mortes en bas âge.

VAN DER GOES (JOHN-HENDRIK-MAURITZ), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né à Delft (Hollande) le 20 mars 1774, mort à la Haye (Hollande) le 26 janvier 1830, fils d'Aert van der Goes et de Jo. kroewe-Anna-Louisa van Pabst, entra dans la diplomatie. Ministre extraordinaire des États-Généraux de Hollande

à Madrid en mai 1795, il annonça au duc d'Alcudia l'abolition de la charge de stathouder, devint ministre des relations extérieures de Hollande, et chevalier et trésorier de l'ordre de la Réunion. Nommé directement par l'empereur, le 19 février 1811, député du département des Bouches-de-la-Meuse au Corps législatif, sur une liste au choix présentée par le préfet, il siégea jusqu'aux traités de 1814. Après le retour de la dynastie des Nassau, il fut nommé échevin et colonel de la garde nationale, présida la 2^e chambre des États-Généraux, et devint membre de la 1^{re} chambre.

VAN DER SLEYPEN, député au Corps législatif de 1811 à 1814, né et mort à des dates inconnues, ancien secrétaire général en Hollande, fut nommé par l'empereur, le 19 février 1811, député du département du Zuyderzée au Corps législatif, sur une liste au choix présentée par le préfet de ce département. Il en sortit lors de la séparation de la Hollande et de la France (1814).

VAN DOORN VAN DER BOEDE (ABRAHAM, CHEVALIER), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né à Essequebo (Guyane) le 17 juin 1760, mort à Flessingue (Hollande) le 31 mai 1814, fit ses études de droit et fut reçu docteur à Utrecht; il se fixa ensuite à Flessingue où il devint conseiller d'Etat, puis bourgmestre jusqu'en 1795. Membre du comité de la marine en 1796 et 1797, il exerça des fonctions administratives après le 18 brumaire, devint préfet de la province de Zélande en 1807, conseiller d'Etat en service extraordinaire en 1810, et fut, le 19 février 1811, nommé, par l'empereur, député du département des Bouches-de-l'Escaut au Corps législatif, sur une liste au choix présentée par le préfet de ce département; il siégea jusqu'à sa mort. Il avait été créé chevalier de l'Empire le 16 mai 1813.

VAN GRASVELD (CHARLES-HENRI), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né en 1765, mort à Bois-le-Duc (Hollande) le 29 mai 1811, fut élu député de la province de Gueldre aux États-Généraux de Hollande en 1795, et nommé ambassadeur extraordinaire pour conclure la paix avec la France en mai suivant. Choisi par l'empereur, le 19 février 1811, comme député du département de l'Issele-Supérieur au Corps législatif, sur une liste au choix présentée par le préfet de ce département, il en sortit lors de la séparation de la Hollande et de la France (1814). Chevalier du Lion néerlandais.

VAN HULTHEM (CHARLES-JOSEPH-EMMANUEL), député au Conseil des Cinq-Cents et membre du Tribunal, né à Gand (Belgique) le 17 avril 1764, mort à Gand le 16 décembre 1832, fit ses études au collège des Augustins de sa ville natale, son droit à l'Université de Louvain, et devint, en 1789, membre du conseil de la ville de Gand. D'abord avocat, puis bibliothécaire des écoles centrales lors de l'annexion à la France, il fut élu, le 24 germinal an V, député au Conseil des Cinq-Cents par le département de l'Escaut. Il n'y prit la parole que pour donner son opinion sur les élections de ce département et s'opposa à la triple taxe des nobles dans l'emprunt forcé. Nommé membre du Tribunal le 6 germinal an X, il vota contre l'élévation de Bonaparte à la dignité impériale, n'en fut pas moins nommé membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, fit un rapport sur l'ouverture du canal de l'Es-

caut au Rhin (10 mai 1806), et devint recteur de l'Académie de Bruxelles le 24 août 1809. Hostile à la politique de Napoléon, il accueillit fort bien les alliés et, à la création du royaume des Pays-Bas, devint greffier de la seconde chambre des États-Généraux, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Bruxelles et curateur des Universités de Louvain et de Gand. Il donna sa démission de greffier en 1817, et de secrétaire perpétuel de l'Académie en 1821. Il avait employé une belle fortune à réunir des livres et des manuscrits relatifs à l'histoire et à la littérature de son pays. Sa bibliothèque, très considérable, fut acquise par le gouvernement et forma le fond de la bibliothèque municipale de Bruxelles. Il a publié : *Discours sur l'Etat ancien et moderne de l'agriculture et de la botanique dans les Pays-Bas* (Gand, 1817); il a en outre collaboré aux *Annales* de Lesbroussart, à la *Bibliographie d'Ermenonville*, et à la *Bibliotheca belgica* de Poppens.

VAN-KEMPEN (GREGOIRE), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif, né en novembre 1845, mort à une date inconnue, administrateur du département du Nord, puis avocat, fut élu, le 24 germinal an VI, député du Nord au Conseil des Anciens; il ne s'y occupa guère que de questions locales et défendit la résolution relative à la navigation de l'Escaut. Rallié au 18 brumaire et élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député du Nord au Corps législatif, il fut membre d'une commission d'enquête sur l'état des côtes en l'an X, et quitta l'assemblée en l'an XIV.

VAN MERRIS-HINDERICK (JOSEPH-XAVIER), député de 1815 à 1816, et de 1822 à 1827, né à Bailleul (Nord) le 11 avril 1761, mort à Bailleul le 3 décembre 1833, fit son droit; il était échovrin de sa ville natale en 1789. Partisan modéré de la Révolution, il devint successivement juge de paix, juge au tribunal de district d'Hazebrouck sous le Directoire, puis conseiller d'arrondissement et conseiller général sous le Consulat. Maire de Bailleul le 11 juillet 1803, il conserva ses fonctions jusqu'au 4 septembre 1830, bien qu'il eût donné sa démission dès le mois d'août 1829. Très attaché aux Bourbons, il fut nommé à la Restauration chevalier de la Légion d'honneur, et élu, le 22 août 1815, député du grand collège du Nord, par 193 voix (193 votants, 298 inscrits); il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable. Nommé ensuite président du collège électoral de l'arrondissement d'Hazebrouck, il fut réélu, le 6 mars 1824, par 412 voix (431 votants, 715 inscrits), et vota avec la majorité ministérielle. Il quitta la vie politique en 1827.

VAN RECUM (ANDRÉ-HONESTA-PIERRE, BARON), député au Corps législatif de l'an XIV à 1814, né à Grinstadt (Allemagne) le 6 août 1765, mort à une date inconnue, fut successivement grand bailli de Simmern, conseiller à la cour de justice de Mannheim et président de la régence à Creutznach. Après la conquête française, il devint administrateur du département du Rhin-et-Moselle, puis sous-préfet de Simmern. Elu, le 2 vendémiaire an XIV, par le Sénat conservateur, député du département du Rhin-et-Moselle au Corps législatif, il vit son mandat renouvelé le 8 mai 1811. Il fut créé baron de l'Empire le 14 août 1813, et cessa de siéger aux traités de 1814.

VAN ROSSEM (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS), député au Conseil des Anciens, né et mort à des dates inconnues, fut élu, le 20 germinal an VII, député au Conseil des Anciens par le département de l'Escaut. Il y joua un rôle très effacé, ne prit aucune part au 13 brumaire et disparut alors de la scène politique.

VAN ROYEN (HENRI), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né et mort à des dates inconnues, ancien conseiller d'Etat en Hollande, fut nommé par l'empereur, le 19 février 1811, député du département des Bouches-de-l'Escaut au Corps législatif. Il en sortit aux traités de 1814.

VAN RUYMBEKE (AGUSTE), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif né en Belgique en 1761, mort à une date inconnue, fut élu, le 22 germinal an VII, député du département de la Lys au Conseil des Cinq-Cents. Il ne s'y fit pas remarquer, se rallia au 18 brumaire, et fut réélu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député du même département au Corps législatif. Il en sortit en l'an XV, et ne joua plus aucun rôle politique.

VAN TUYLLE DE SEROOSKERKEN (JEAN-DIDERICK, COMTE), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né en Hollande en 1774, mort à une date inconnue, propriétaire à Heezo (Hollande) et ancien seigneur de cette localité, conseiller général, fut nommé par l'empereur, le 19 février 1811, député du département des Bouches-du-Rhin au Corps législatif, sur une liste au choix présentée par le préfet de ce département. Il en sortit à la séparation des Pays-Bas et de la Franco (1814).

VAN WAMBEKE (BERNARD-FRANÇOIS-JOSEPH), député au Corps législatif en l'an XI, né à Alost (Belgique) le 9 août 1761, mort à une date inconnue, était homme de loi à Gand au moment de la Révolution. Après l'annexion à la France, il devint conservateur des hypothèques, commissaire du gouvernement près l'administration du département de l'Escaut, et, après le 18 brumaire, conseiller de préfecture de ce département. Elu, le 23 fructidor an XI, par le Sénat conservateur, député de l'Escaut au Corps législatif, il en sortit en 1807.

VANDAMME (DOMINIQUE-JOSEPH-RENÉ), COMTE D'USEBOURG, pair des Cent-Jours, né à Cassel (Nord) le 5 novembre 1770, mort à Cassel le 15 juillet 1830, fils d'un chirurgien, fut engagé par sa famille, le 8 juillet 1788, dans le régiment colonial de la Martinique. Il revint en France le 29 avril 1790, avec le grade de sergent, passa, le 22 juin 1791, dans le régiment de Brissot, et obtint son congé le 16 août 1792. Chargé peu après par La Bourdonnaye de l'organisation des chasseurs du Mont-Cassel, il en devint le commandant, fut envoyé à l'armée du Nord, où il se signala devant Mons, et se fit remarquer par l'exaltation de ses sentiments patriotiques; on lui reprocha de sanglantes exécutions militaires; il faut reconnaître toutefois qu'il ne les commanda que sur l'ordre formel et écrit du général Houchard. Général de brigade le 27 septembre 1793, il se signala à la prise de Furnes et d'Ypres; mais ses exactions en pays conquis et la liberté de son langage le firent mettre en réforme le 13 juin 1795. Rappelé à l'activité le 29 septembre suivant, il passa à l'armée du Rhin, où il se